

Communiqué de presse

Angoulême, le 3 juin 2026

Restauration du Pont de Torsac

Commune de TORSAC

RD 41

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et des ouvrages d'art représentent un budget annuel de près de 23 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Département de la Charente possède un patrimoine d'environ 1 650 ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, tunnel et écrans acoustiques) répartis sur un réseau routier de près de 5 200 kilomètres.

Chaque année, l'assemblée départementale inscrit à son budget les crédits nécessaires pour assurer la modernisation ou la conservation de son patrimoine.

Au titre du budget "Travaux 2026", le Conseil départemental a retenu l'opération de restauration du pont sur « la Charraud », sur la route départementale (RD) 41, commune de TORSAC.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ces travaux font suite à la constatation de désordres évolutifs sur l'ouvrage et à son état de vétusté. Les dernières inspections démontrent la nécessité de procéder à la restauration de l'ouvrage, tout en conservant l'esthétique de l'existant conformément au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France pour la préservation du périmètre de l'église de Saint-Aignan.

De plus, la commune a souhaité profiter de cette phase de travaux pour réaliser des aménagements afin de réduire les vitesses et sécuriser le cheminement pour piétons entre le bourg et la voie communale du stade.

Le chantier se déroulera suivant le phasage ci-après :

- Démarrage des travaux à partir du mercredi 3 juin 2026
- Fermeture de la RD 41 et mise en place d'une déviation
- Contournement provisoire du cours d'eau
- Dépose des maçonneries pour réutilisation
- Reprise des appuis et structures en béton armé
- Reprise des élévations en pierre de taille
- Renouvellement de 150 m de canalisation d'eau potable par la SEMEA
- Création de trottoirs en pavé
- Création d'un cheminement piétonnier de 130 m de long
- Reprise des berges
- Création d'avaloirs pour les eaux pluviales
- Pose de bordures et création d'un passage surélevé
- Remise en état des terrains
- Réfection de la chaussée.

Les travaux nécessiteront également le déplacement de supports du réseau télécom en aérien par l'opérateur ORANGE et le renouvellement de 150 m de canalisation d'eau potable par la SEMEA à partir du 18 mai 2026.

COUT DES TRAVAUX

Le coût total des travaux de l'opération est estimé à 220 000 € TTC, avec une participation de la commune pour un montant 40 000 € HT pour les travaux d'aménagements d'un cheminement piétons et de sécurité

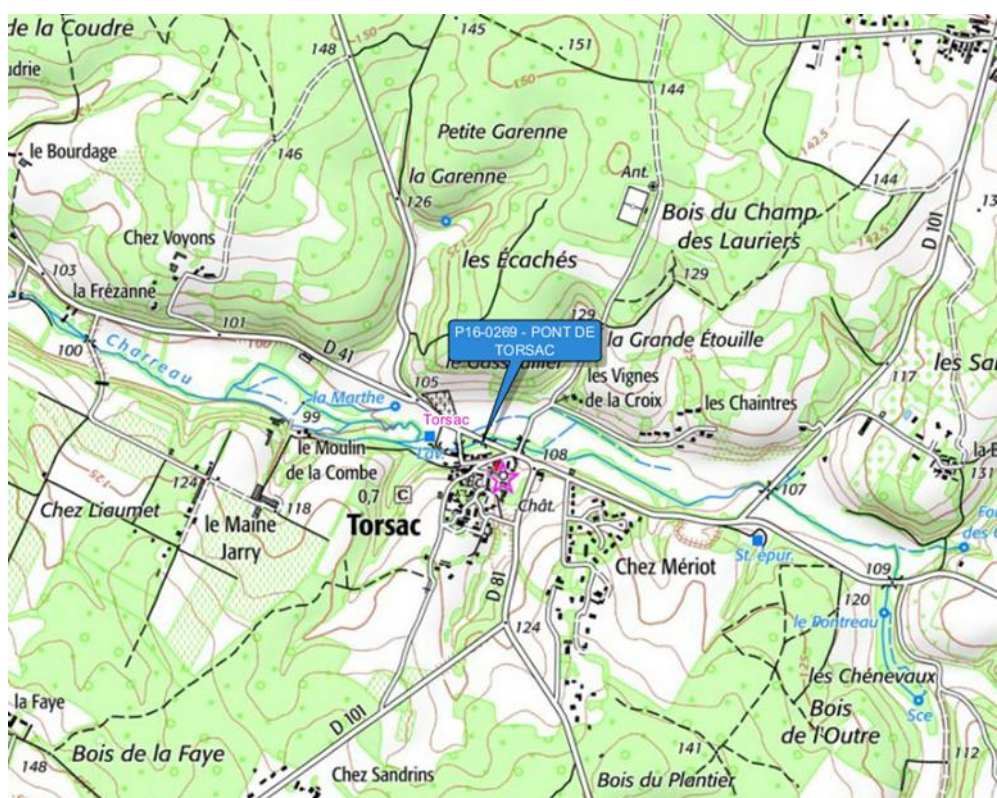
Les études et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le service ouvrages d'art de la Direction des Routes et de l'Aménagement.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés par la société SNGC

L'opération débutera le mercredi 3 juin 2026 pour une durée de 8 semaines sous route barrée et nécessitera la mise en place d'une déviation.

La circulation sera dirigée sur la commune de DIRAC via les RD 101, RD 104 et RD



Direction de la communication
 Secrétariat : 05 16 09 75 18 / 05 16 09 75 13